CONTRIBUTION

DU CLUQ

'COMITÉ DE LIAISON DES UNIONQ DE QUARTIER)

1- Etat actuel des territoires citoyens:

+ 22 Unions de Quartiers (CLUQ 1961)

+ 6 secteurs

=>Le secteur une échelle abstraite non comprise par les habitants

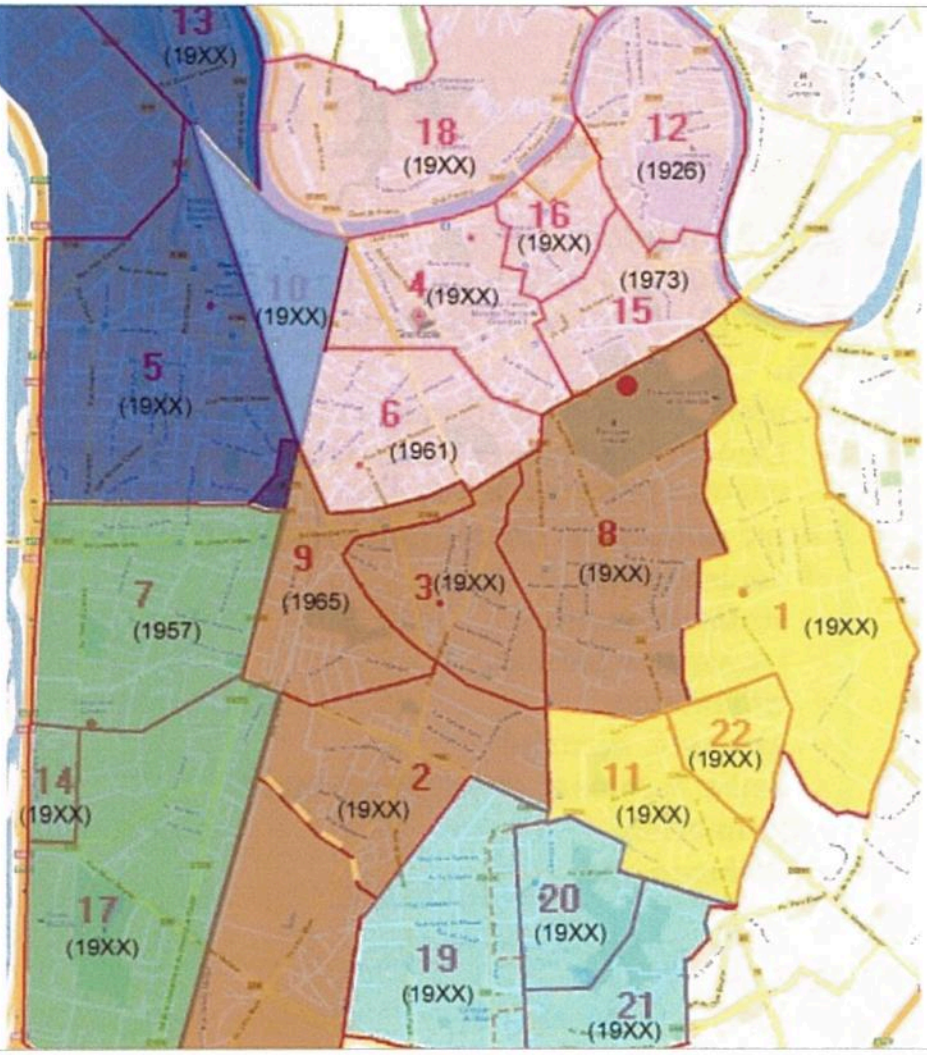

2- NOTRE ÉTAT DES LIEUX

- Les avantages des UQs:
  - **Des Unions de Quartier actives** *(au sens des statuts CLUQ : AG, CA, adhésions...).*
  - **De nombreux évènements réussis.**
  - **Une pratique à la co-élaboration enviée.**
  - **Des ressources mutualisées.**
  - **Des tours de quartier de qualité** *(diagnostic et actions).*
  - **Une stabilité dans le temps.**

- Les difficultés des UQs dans le système actuel :
  - **Des Unions de Quartier en difficulté.**
  - **Pas plus de poids qu'une requête d'habitant isolé.**
  - **Peu de visibilité** *(exemple des UQs sans locaux ...).*
  - **Des interlocuteurs multiples du coté de la municipalité.**
  - **Des membres insuffisamment diversifiés :**
    - *Âge*
    - *Profession*
    - *Situation familiale*

4

5- Conclusion : Elit

une nouvelle démocratie

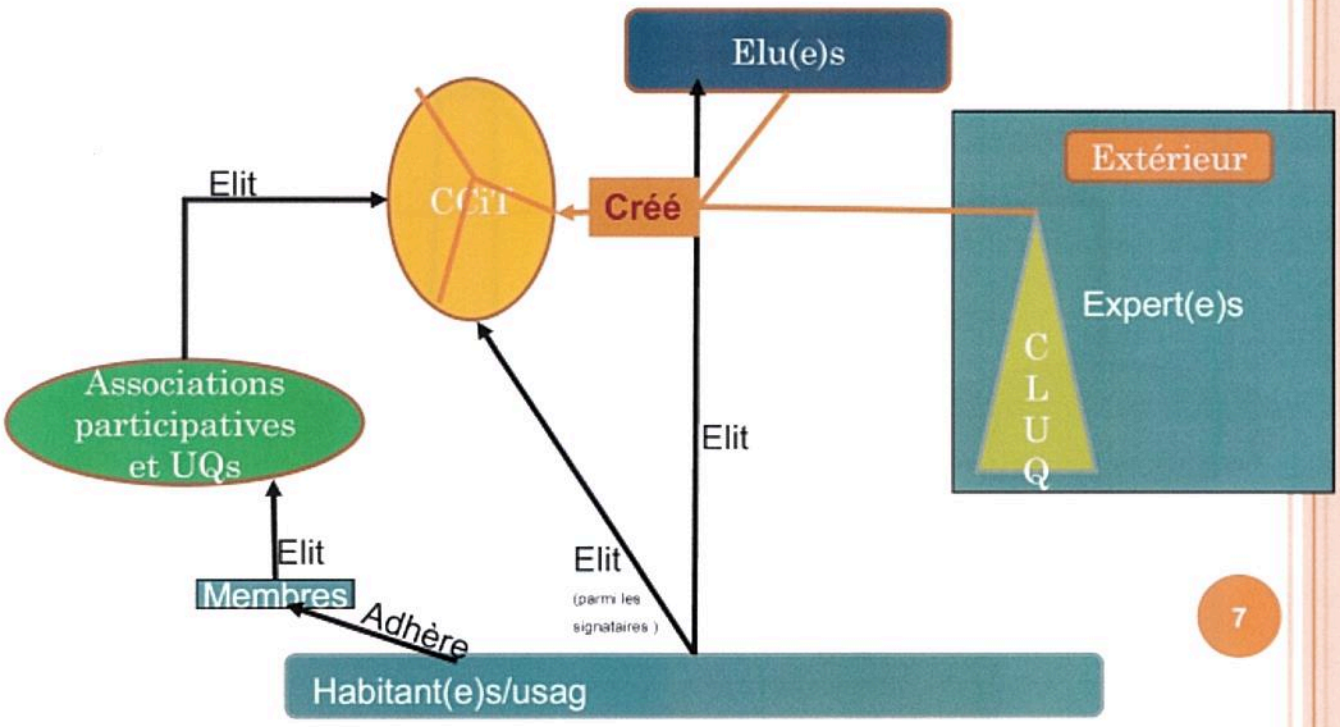

7

5- Conclusion : Designe

une nouvelle démocratie

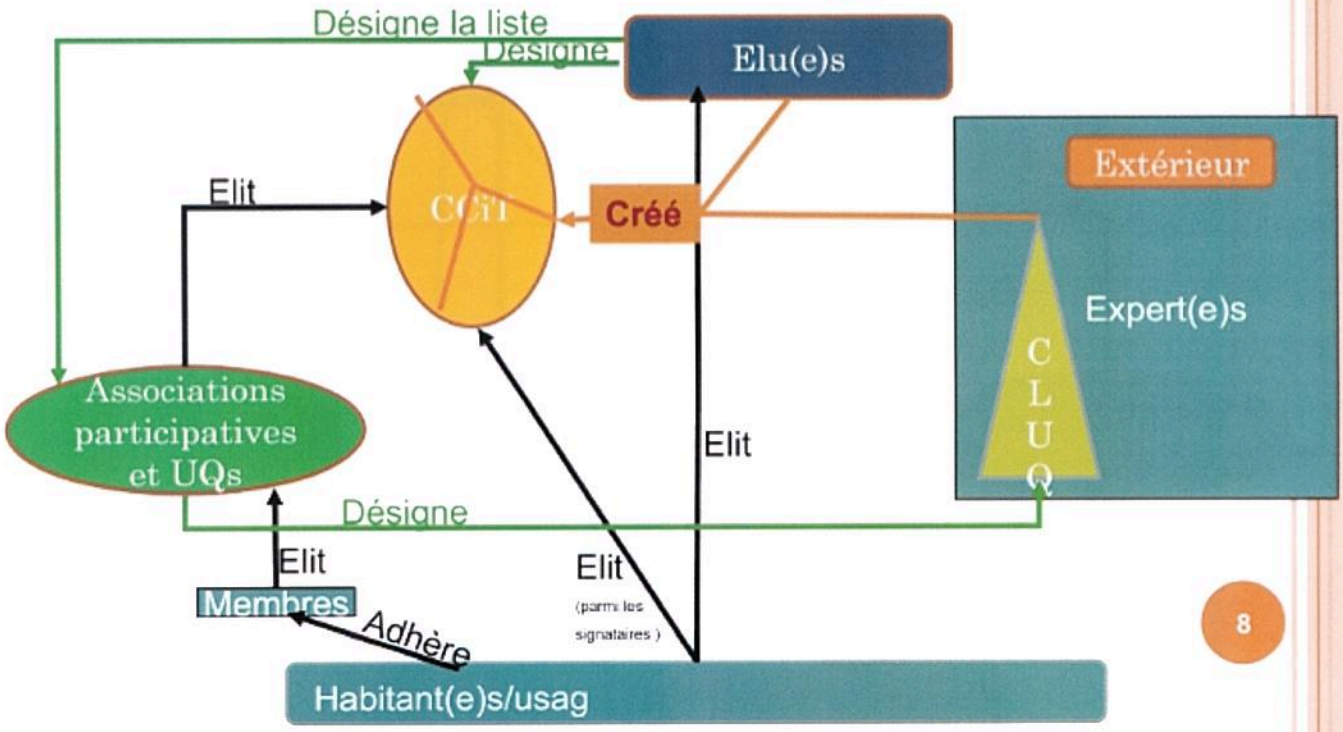

8

CONTRIBUTION DE LAHGGLO

' ES ASSOCIATIONS D'HABITANTS GRAND GRENOBLE)

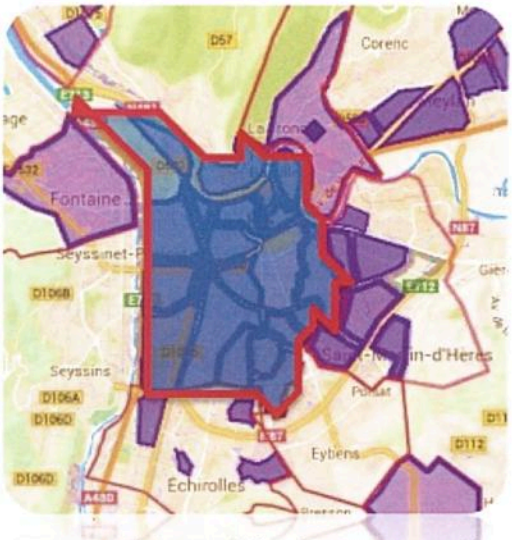

Associations d'habitants de l'agglomération grenobloise

Combien de CCI ?
A quelle échelle ?
Quelle articulation avec l'existant?
Comment construire sans détruire?

3 voire 4 périmètres sur la base des branches de l'Y grenoblois ?

Quelle reconnaissance des associations d'habitants existantes ?

Kit de survie : suggestions pour faire vivre les CCI en harmonie avec le paysage grenoblois

1. Un conseil citoyen doit constituer une instance où on peut s'informer, se former et débattre librement (**indépendance, aiguillon**)

2. Il est contre-productif de multiplier les instances. Il serait préférable d'articuler ce qui existe et créer des passerelles (**coopération**)

3. Il est important de faire savoir ce qui se fait (**animation de qualité, site collaboratif**)

4. Il est nécessaire de se libérer des idées préconçues et des a priori, effacer les frontières... (**ouverture, parité et diversité**)

5. On ne doit pas s'interdire de tâtonner, d'expérimenter pour aboutir à un fonctionnement efficace (**incubateur**)

Interrogations

- Quels seront le ou les budgets dont disposeront les CCI ? Sur quelles bases seront-ils établis ? Qui en assurera la gestion ? Quelles seront les conséquences sur des associations de la commune ?

- De quelle manière les habitants seront-ils tenus informés des travaux du/des CCI dans ses différentes phases de travail ? dans quelle mesure pourront-ils interagir ?

Quelle place pour les citoyens dans la construction de la Métropole?

Perspectives avec l'arrivée de la Métropole en janvier 2015

LAHGGLO invite à ce que le regard des CCI ne s'arrête pas aux limites de la ville et que le citoyen soit inciter à participer à la construction de la Métropole.

LAHGGLO est prête à coopérer avec les CCI sur ce point, sur la base d'une contribution intitulée « la Métropole, ça nous concerne » visible sur www.lahgglo.org.

PROPOSITION D'UN SCENARIO D'UN CONSEIL CITOYEN INDEPENDANT SUR l'IMMIGRATION

APARDAP : le 30 octobre 2014

NOTRE DEMARCHE EN FAVEUR D'UN CONSEIL CITOYEN INDEPENDANT THEMATIQUE

Les étrangers doivent pouvoir participer aux conseils de citoyens de territoire (quartiers…) et tout doit être fait pour que cela soit possible et effectif ; Ce sont des lieux d'insertion, des lieux qui les concernent puisqu'ils vivent dans les divers quartiers de Grenoble s'agissant des conseils de Grenoble, voire de la métro pour certains d'entre eux.

Nous pensons en même temps qu'il serait pertinent de créer un conseil citoyen thématique à l'échelle de la ville pour faciliter la prise en compte des problèmes complexes ainsi que des questions générales et spécifiques des étrangers ce que les conseils citoyens de territoire n'aborderont pas. . Il existe actuellement le CCREG, crée en 1999 à l'échelle de la ville qui s'est préoccupé notamment de questions comme l'insertion, le logement, le vote des étrangers aux élections locales et que l'on connait notamment par ses initiatives sur la votation citoyenne. Il nous semble après discussion que c'est plutôt dans ce sens qu'il faudrait aller en faisant en sorte qu'un tel conseil citoyen indépendant traite bien de toutes les questions liées au droit des étrangers (titre de séjour, demandeurs d'asile, hébergement, logement, insertion, droit au travail). L'APARDAP dans la campagne avait formulé la demande de création d'une « commission extra-municipale » intégrant les associations et les demandeurs et accueillis.

Dans cette perspective nous avons réfléchi à ce que pouvait être ce conseil citoyen indépendant en formulant des propositions concrètes pour ce scénario qui peut évidemment s'adapter en fonction notamment du devenir du CREG

PROJET DE SCENARIO POUR UNE PARTICIPATION ACTIVE DES ETRANGERS (réfugiés, demandeurs d'asile, de toutes les nationalités…) accueillants et associations

à un CONSEIL DE CITOYENS INDEPENDANTS de L'IMMIGRATION

Les objectifs de ce scénario :

- Créer un conseil citoyen consacré à ces questions de l'immigration en se donnant les moyens d'assurer une réelle participation citoyenne des étrangers
- Le rôle de ce conseil citoyen thématique est de créer un lieu d'échange et de rencontres d'accueillis et d'accueillants, des associations et des élus sur les questions qui les concernent et de rechercher ensemble les solutions
- De faciliter la participation des étrangers et des associations dans chacun des autres conseils citoyens de territoire

- Ces conseils doivent avoir la maîtrise de leurs ordres du jour, pouvoir disposer d'un lieu pour se réunir et des moyens de le faire , avoir la liberté d'inviter tel ou tel organisme, ou intervenant. Faire le choix de méthodes de discussions pour faciliter la prise de parole de toutes les composantes
- En résumé un conseil thématique ouvert articulé avec les autres cherchant à susciter l'intérêt de tous les conseils pour ces questions d'immigration

Questions :

Comment articuler avec l'actuel CCREG ? il nous semble que s'il ne subsiste pas comme tel, il est important que la vie des étrangers qui n'ont pas de problèmes de titre de séjour soit prise en compte par les autres Conseils de citoyens de territoire et traiter de leur insertion, voire du droits de vote pour ceux qui bien que régularisés ne l'ont toujours pas. Sur le droit de vote aux étrangers pour lequel il faut faire beaucoup plus encore, peut-on envisager que ce soit le conseil thématique sur l'immigration qui s'en saisisse ?